



Vérification périodique des équipements et matériels permettant le travail en hauteur – ECS2.2

Durée

1 jour (7 heures)

Salle : 5H00 – Pratique : 2H00

Public et Prérequis

Public : Toute personne ayant à contrôler les équipements et matériels relatifs au travail en hauteur

Prérequis : Compréhension de la langue française nécessaire à l'exercice de la fonction

Objectif

Etre capable :

- ▶ d'effectuer les contrôles et inspections obligatoires des équipements permettant le travail en hauteur.
- ▶ de renseigner le registre de suivi de ces matériels

Méthode pédagogique

Les exposés portant sur la réglementation relative aux contrôles des équipements permettant le travail en hauteur sont accompagnés d'inspections de ces matériels, et de la formalisation de celles-ci

Contenu

- ▶ Les vérifications périodiques : dispositif réglementaire et responsabilités
- ▶ Les équipements individuels de protection (EPI) contre les chutes de hauteur :
 - Classification, marquage et vérification spécifique réglementaire
 - Points à contrôler et formalisation :
harnais d'antichute, longes et absorbeurs d'énergie, connecteurs, antichute à rappel automatique, antichute sur support d'assurage, longes de maintien au travail et cordes
 - Contrôle avant utilisation, précautions d'emploi et entretien
- ▶ Les matériaux constitutifs des PIR et PIRL, des échafaudages roulants et des échelles portables
- ▶ Les Plateformes Individuelles Roulantes (PIR – PIRL) et les échelles mobiles avec plateforme :
Caractéristiques, normalisation et points à contrôler
- ▶ Les échafaudages roulants :
Caractéristiques, normalisation, points à contrôler et fiche de vérification
- ▶ Les échelles portables :
Caractéristiques, normalisation des différents types et points à contrôler

Evaluation des acquis

La capacité à effectuer les contrôles des équipements permettant le travail en hauteur est vérifiée par un contrôle continu et une évaluation des connaissances par QCM

Une Attestation de Formation Professionnelle est délivrée aux stagiaires ayant satisfait aux tests

Particularités

- ▶ Le matériel est mis à disposition par l'entreprise et le contenu peut être adapté à ses spécificités
- ▶ 8 participants maximum